

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

62/1022 du 10/11/1982

DECRET N° /MPS.DGTFP.DFP.22023/07
Portant intégration et nomination de Mon-
sieur BILCHÉO Jean dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Techniques Industrielles).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(I S S :

D.E.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchie et
la classification des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8;

D.C.F.

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet et le point de vue de la solde des notes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/
644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-
tres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérêts
des Membres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 2345/LEM-CAB du 27.5.82 du Directeur de
l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de l'intéressé;
(/u le Protocole d'Accord du 28.11.80 signé entre la Répu-
blique Populaire du Congo et la Roumanie;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées du décret n° 60, 90 du 3.3.60 et du Protocole d'Accord du 23.11.80 susvisés, Monsieur BILCHES Jean, né le 17.12.1953 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, Spécialité : Technologie et Chimie des Produits Alimentaires obtenu à l'Institut de Galatzi (ROUMANIE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Techniques Industrielles) et nommé au grade d'Ingénieur des Techniques Industrielles, Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JOREC et communiqué partout où besoin sera. /s/

BRAZZAVILLE, le 10/11/1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche,

Jean ITADI.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-SONA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard GOMBE TATSIANA.-

Itini Cassétoumba MBANDZOU.-

REMERCIEMENTS :

JOREC 1
DGTET/DPT 2
DPT/BST 1
D.B. 3
D.C.F. 1
M.I.P. 1
DOSSIER 3
INTERESSE 1
SGCI/BC 2